

COMMUNE DE CINQUEUX

*Compte rendu de la séance
du Conseil Municipal
du 04 Juin 2008*

L'an deux mil huit, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Bernard FRICKER, Maire.

Etaient présents : MM. Bernard FRICKER, Raymond LELEU, Marcel NOWINSKI, Didier BACOT, Yves LE GRANVALET, Mme Thérèse DELHAYE, M. Bernard VANDENBERGHE, Mmes Roselyne GOESE, Martine AUGUSTE, M. Jérôme GAUCHET, Jacky DELFOSSE, Bernard LESSERTISSEUR, Daniel PATROLIN, Gérald TACHENON, Mme Maryvonne LAVAIRE, M. René LAVAIRE.

Etaient excusés avec pouvoir : Mme Martine BONTEMPS (pouvoir à Mme Martine AUGUSTE), M. Thierry DENEUVE (pouvoir à M. Thierry FAGARD).

Absent : M. Thierry FAGARD (arrivée à 20h.30)

Secrétaire de séance : M. Daniel PATROLIN.

Approbation du compte rendu du conseil municipal extraordinaire du 28 avril 2008 et du conseil municipal du 15 Avril et du 19 Mai 2008

Mmes GOENSE et AUGUSTE : Dans le Compte rendu du 19 mai : approbation du conseil du 09 avril et non du 15 mai.

Mmes GOENSE et AGUSTE : PV du 15 avril point 3. lire : "Oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'affecter à l'investissement, compte 1068, la somme de 117.089,26 euros et non 117.059,26 euros."

Les compte rendus des séances des 15 avril, 28 avril et 19 mai sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande un ajout à l'ordre du jour en point 5- Autorisation de signer au Maire et désignation de son représentant pour les actes administratifs d'acquisition de terres.
Accepté à l'unanimité par les membres du conseil.

1. Construction d'un bâtiment à usage des services techniques (désignation des entreprises retenues).

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la commission d'appel d'offres qui s'est tenue le 02 juin 2008 dix sept entreprises ont répondu au marché qui comporte sept lots.

HT

LOT		Estimation Actualisée	OFFRES RETENUES	
Lot n° 1	Démolition	24.956,52 €	FROISSART	16.500,00 €
Lot n° 2	Terrassement, Maçonnerie, Carrelage	172.152,21 €	FABER	182.488,49 €
Lot n° 3	Charpente, Couverture, Bardage	89.465,12 €	Infructueux	
Lot n° 4	Menuiseries, Plâtrerie, faux plafond	32.934,07 €	Aucune offre	
Lot n° 5	Electricité	34.325,20 €	BTEC	28.000,00 €
Lot n° 6	Plomberie	10.127,00 €	Infructueux	
Lot n° 7	Peinture	6.822,40 €	VB PEINTURE	3.980,59 €
TOTAL HT (hors lot n°3)		337.848,44 €		230.969,08 €

Monsieur le Maire propose de retenir les quatre entreprises des lots 1, 2, 5 et 7 et demande l'autorisation de signer les ordres de service correspondants.

Les lots 3 et 6 sont déclarés infructueux, le lot 4 n'a pas eu de proposition. Ces trois lots font l'objet d'un marché négocié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les actes d'engagement des lots retenus.

2. Tirage de la liste préparatoire pour les jurés d'Assises de l'Oise 2009.

Monsieur le Maire rappelle la procédure pour le choix de trois électeurs de la commune susceptibles d'être jurés. Le plus jeune Conseiller Municipal présent effectue par tirage au sort cette sélection. L'âge des citoyens retenus doit être compris entre 23 et 75 ans.

Ont été tirés au sort pour 2009 :

N° 1080 RICONTI épouse LEDENT Céline

N° 598 GOULLIART épouse BACLET Sylvie

N° 144 BONNESOEUR Olivier

3. RENOUELEMENT DU BAIL PRECAIRE DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire propose de renouveler le bail d'occupation précaire de l'ancienne mairie par l'école de musique du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009.

Monsieur le Maire propose une augmentation du loyer correspondant au taux de revalorisation des tarifs municipaux, soit 2%.

Le loyer évolue donc de 245€/mois en 2007/2008 à 250,00€ en 2008/2009.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

- Autorise Monsieur le Maire à renouveler la convention d'occupation précaire de l'ancienne mairie par l'école de musique.

- Fixe le montant du loyer mensuel à 250 euros.

Il est demandé un état des lieux, par les membres du conseil. Monsieur NOWINSKI prendra rendez-vous avec M. ELIAS.

Arrivée de Monsieur FAGARD à Vingt heures trente.

4. Autorisation au Maire de signer la convention avec ORANGEFrance

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

5. Autorisation de signer au Maire et désignation de son représentant pour les actes administratifs d'acquisition de terres.

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Thérèse DELHAYE qui donne aux membres du conseil la liste des parcelles cadastrées section AC lieu dit "Les Eraines" que la commune peut acquérir, par acte administratif :

Parcelle n° :

- 243 pour 252m² appartenant à M. Mme Yves BONIN

- 288 pour 227m² appartenant à M. Christophe DESCROIZETTE

- 237 pour 282m² appartenant à M. Robert GENARD

- 246 pour 72m² appartenant à M. Mme Eugène BACOT

- 260, 261, 287 et 298 pour 1273m² appartenant aux conjoints HAVY

- 289 pour 112m² appartenant à Mme Jeannine LESTRAT et M. Roger LECLERCQ

L'autorisation est donnée à l'unanimité pour l'achat des parcelles à 1,52€ le m² arrondi à la dizaine supérieure. Le montant de ces achats de terrains s'élève à 3.460,00€.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à acheter les parcelles désignées ci-dessus, précise que la vente se fera par acte administratif et désigne Monsieur Raymond LELEU, 1er Adjoint au Maire, pour représenter la commune.

QUESTIONS DIVERSES

1. Visite de Maître Bénédicte MEUNIER, Avocate.

Madame Thérèse DELHAYE a reçu Maître MEUNIER.

Trois dossiers sont abordés : la concession du marais, l'affaire VAFLARD et l'affaire BOURBIER.

Ces trois dossiers ont dormi de nombreuses années et toutes les procédures en cours ne sont plus dans les délais administratifs. « Il n'y a plus rien à faire ».

En ce qui concerne le *marais*, suite à la visite annuelle, les membres du conseil ont pu constater qu'il y avait :

- Un manque d'entretien dans les bâtiments, avec une chaudière hors service et une installation électrique hors normes.
- Un manque d'entretien général dans le marais.
- La construction d'une 4eme hutte sans autorisation.

En conclusion, notre bien se dégrade.

Il a été décidé de convoquer, avant les vacances, Monsieur MICHAUD gérant du marais, afin de préciser les obligations et les charges de chacun.

Ceci devra se faire d'une façon constructive, avec l'appui d'un planning des travaux à effectuer.

Pour l'affaire *VAF LARD* un courrier sera fait, a la D.D.E. pour notifier l'erreur administrative et pour solliciter la démolition du bâtiment pour tromperie sur la construction.

2. Réunion de présentation avec les associations communales.

Elle se déroulera le jeudi 20 juin à 18 heures, et sera organisée et animée par Madame LAVAIRE et Monsieur BACOT. Seront conviés les présidents d'associations et tous les membres du conseil.

21h.10 Départ de Mme DELHAYE

3. Réunion de Présentation et d'échanges avec les différents services partenaires de la commune.

Le mercredi 25 juin à 19 heures sera organisé par le conseil municipal une réunion de présentation et d'échanges. Seront conviés nos différents partenaires professionnels, associatifs, sportifs, culturels et tous les membres du conseil.

4. Rencontre avec la gendarmerie de Brenouille.

Monsieur le Maire, Messieurs LELEU et VANDENBERGHE ont rencontré le commandant de la gendarmerie de BRENOUILLE.

-Un constat a été effectué à la ferme du rock, avec les maires de RIEUX et BRENOUILLE, d'une décharge et d'une extraction de cailloux sur ce terrain.

-Des contrôles plus fréquents se feront à CINQUEUX concernant la vitesse excessive, le stationnement abusif et le bruit hors normes des deux roues.

5. Cimetière.

Monsieur NOWINSKI nous informe que le nettoyage des abords du cimetière a été effectué. Il met en évidence qu'il y aura peu de terrassement à faire pour son extension.

6. Eclairage des rues la nuit.

Monsieur LESSERTISSEUR, se fait le porte parole de quelques administrés qui souhaitent que l'éclairage public dure toute la nuit, ou du moins une heure de plus qu'actuellement (coupure de minuit à 4h.00).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures et cinquante minutes.

Le Maire.